



LE DEVOIR

KYOTO

L'automobile dans la mire d'Ottawa

Le fédéral veut voir s'améliorer de 25% l'efficacité des moteurs

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Maintenant que le Canada a annoncé qu'il ratifierait le protocole de Kyoto, la question est de savoir comment il s'y prendra. Les premières informations qui commencent à filtrer indiquent qu'Ottawa mettra en place des mesures pour rendre le parc automobile canadien plus efficace. Au menu: des moteurs plus performants et de l'essence moins polluante.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, le gouvernement fédéral fera en sorte que la moyenne des voitures produites au Canada soit 25% plus efficace dans la consommation d'énergie qu'en ce moment. «On cherche une amélioration de 25% par rapport à aujourd'hui», a indiqué une source proche du dossier. L'objectif n'est pas encore assorti d'un échéancier précis.

On veut inciter les manufacturiers à produire des moteurs plus efficaces et favoriser les moteurs hybrides électricité-essence comme celui de la Toyota Primus, par exemple. Par quel moyen? Inventera-t-on des incitatifs fiscaux? Des congés de taxes? Ottawa n'est pas encore décidé à ce propos, et les ministres ne se seraient pas encore fait recommander une solution plutôt qu'une autre par leurs fonctionnaires.

Selon la même source, toutefois, une taxe sur les grosses voitures gourmandes en énergie (les utilitaires, SUV et autres tanks urbains) ne serait pas une option considérée pour le moment. «On n'a pas mis une telle idée devant les ministres. Aujourd'hui, ce n'est pas dans les cartes», dit-on en ajoutant que les plans peuvent changer encore beaucoup.

VOIR PAGE A 8: AUTOMOBILE

ARRONDISSEMENTS

Tremblay prend aux riches pour redistribuer aux pauvres

Un fonds de péréquation sera créé à Montréal

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Gérald Tremblay troquera bientôt son chapeau de maire pour celui de Robin des bois. En effet, il créera un fonds de péréquation qui lui permettra, en vue du budget 2003, de prendre dans les coffres des riches banlieues de l'île pour aider les arrondissements moins nantis du centre.

Le fonds permettra à la Ville de gonfler les dotations versées aux arrondissements dans le besoin. Les crédits ainsi obtenus seront par la suite intégrés de façon permanente aux budgets annuellement alloués aux arrondissements.

De plus, la Ville ajoutera un «fonds ponctuel de correction» afin de «corriger certaines iniquités» vécues par les arrondissements. Selon le communiqué distribué hier, «une somme additionnelle pourra ainsi être versée à des arrondissements qui vivent, à juste titre, des situations particulières, compte tenu de leur structure particulière, et dont la dotation de 2002 n'a pas tenu compte».

C'est le président du comité exécutif de Montréal, Frank Zampino, qui a annoncé la création prochaine de ces fonds, hier. «Pour avoir vu quelques simulations, je peux vous dire que ce sont notamment les arrondissements de l'ex-Ville de Montréal qui vont pouvoir bénéficier de la péréquation», a-t-il dit.

M. Zampino a expliqué que ces fonds sont un premier pas vers une plus grande répartition de la richesse sur l'île de Montréal, une obligation prévue à la Loi sur les fusions municipales. «Il ne faut jamais oublier que la loi 170 prévoyait déjà une péréquation en matière de taxation».

VOIR PAGE A 8: TREMBLAY

INDEX

7	Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
8	Avis publics..	B 6	Le monde.....	B 5
	Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 6
	Culture.....	B 8	Météo.....	B 6
	Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

IMMOBILIER

Montréal attire les acheteurs américains

La faiblesse du taux de change en serait la raison première

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Comme c'est le cas depuis des mois, le marché de la revente de maisons est fort actif dans tout le Canada et les prix demeurent en hausse, constatait hier Royal LePage. Mais, nouveauté, le courtier en valeurs immobilières note une présence accrue d'acheteurs étrangers, notamment à Montréal.

«Le Canada est devenu un paradis pour les investisseurs américains et internationaux qui font l'acquisition de propriétés résidentielles et récréatives», souligne le communiqué de Royal LePage, qui résume le bilan trimestriel de l'activité immobilière dans les grandes villes du pays.

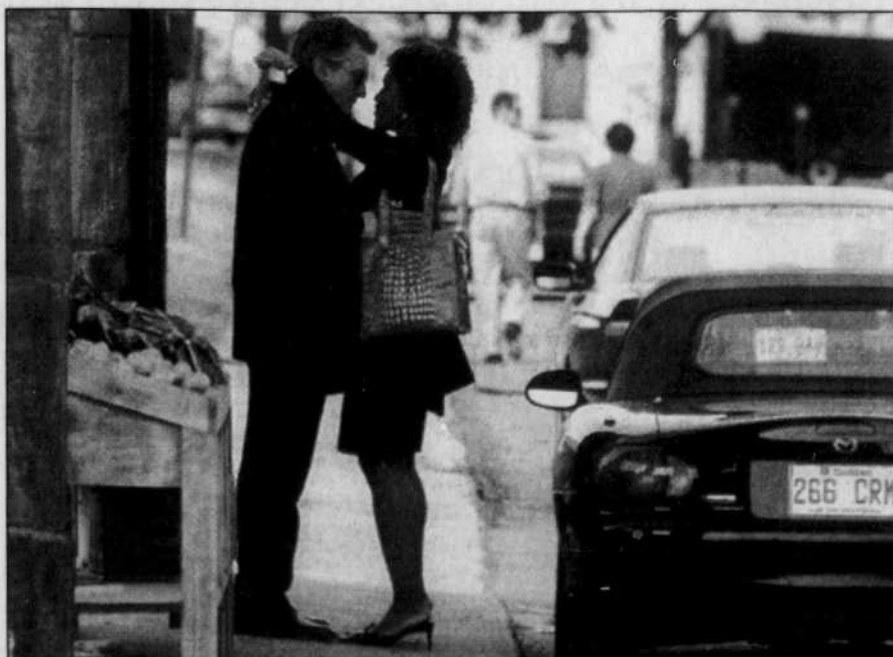
«Il y a toujours eu des acheteurs européens ou américains pour des résidences secondaires, comme des maisons de vacances à

l'île du Prince-Édouard, précisait hier au *Devoir* Sherry Chris, vice-présidente chez Royal LePage. Mais ce qu'on voit maintenant, ce sont des Américains qui s'achètent une maison au Canada.»

Et Montréal se classe au premier rang des villes privilégiées par nos voisins du sud. Le prix moyen des maisons y est beaucoup moins élevé qu'à Toronto, souligne Mme Chris. Qui ajoute que la faiblesse du dollar canadien (une maison à 200 000 \$ revient à environ 130 000 \$ US pour un Américain, illustre-t-elle), les bas taux hypothécaires et le côté cosmopolite de Montréal finissent de séduire les investisseurs.

«Il y a aussi l'industrie du cinéma qui donne plus de visibilité à Montréal», remarque Diane Ménard directrice de la zone montréalaise chez Royal LePage.

VOIR PAGE A 8: ACHETEURS



Des films comme *The Score* (*Le Grand Coup*) ont fait connaître Montréal à l'étranger. Ici, les acteurs Robert de Niro et Angela Bassett lors d'une scène tournée dans le Vieux-Montréal.

Dumont charme Toronto

«Rafraîchissant», entendait-on hier au Canadian Club

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Toronto — Pour sa première sortie dans la cour des hauts financiers, au très sélect Canadian Club de Toronto, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a livré hier un discours jugé «rafraîchissant», un discours à sauveur économique qui relègue au second rang les chicanes constitutionnelles.

Ce n'est d'ailleurs qu'en fin de discours que M. Dumont a survolé la question nationale. «Et ce n'est pas un accident», a-t-il lancé aux quelque 200 hommes d'affaires venus l'entendre. Sans détour, Mario Dumont a dit proposer le rejet d'une certaine approche politique qui a occupé les trente dernières années de débats sociaux au Québec.

Plus tard, il a affirmé aux journalistes que «ceux qui veulent rouvrir les chicanes constitutionnelles, ils feraient une erreur de voter pour l'ADQ». «Nous, on n'a pas l'intention d'ouvrir des horizons nouveaux avec la moitié d'une patte dans les horizons du passé. On tourne la page et on avance. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont été divisés dans le passé, qui ont fait partie de camps opposés et qui veulent s'unir pour construire quelque chose de neuf», a ajouté M. Dumont.

VOIR PAGE A 8: DUMONT

Les médecins d'urgence créent un syndicat indépendant

Ils veulent se libérer du «carcan» de la Fédération des médecins omnipraticiens

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La grogne qui sévissait entre les médecins d'urgence et leur fédération médicale est en passe de se transformer en divorce. Aujourd'hui, les médecins d'urgence demanderont au ministre de la Santé François Legault de les libérer du «carcan» de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et créeront un syndicat indépendant.

Cela fait des mois déjà que le fossé se creuse entre les médecins d'urgence et la FMOQ. En juillet dernier, l'adoption de la loi 114 a fait éclater au grand jour les dissensions entre les médecins d'urgence et leur fédération, et des menaces de désaffiliation avaient commencé à circuler.

Demain, les médecins d'urgence passeront de la parole aux gestes en créant le Réseau des médecins d'urgence du Québec (REMUQ), un organisme syndical qu'ils espèrent voir reconnu par Québec comme une partie négociante indépendante de la FMOQ.

Cet organisme militant a obtenu la caution morale de plusieurs membres du conseil d'administration de l'Association des médecins d'urgence du Québec (AMUQ), un organisme spécialisé dans les questions professionnelles et scientifiques entourant la médecine d'urgence.

«La vraie raison pour laquelle nous procédons ainsi, c'est que, depuis la loi 114, nous nous sentons floués par ce qui se passe et nous reconsidérons notre affiliation à la FMOQ», a affirmé hier le Dr Luc Bessette, médecin d'urgence à l'hôpital Saint-Luc.

Les médecins d'urgence estiment que leur fédération a traîné la patte et a négligé de s'intéresser à la question des urgences ces dernières années.

VOIR PAGE A 8: MÉDECINS

Lisez cette page avant qu'un scalpeur ne l'arrache.



Pour remercier ses clients résidentiels, Bell leur offre 500 paires de billets.

Vous aimeriez assister gratuitement au match inaugural des Canadiens au Centre Bell? Composez vite le 1 866-870-8000 et découvrez instantanément* si vous serez de la partie pour l'événement le plus couru en ville!

1 866-870-8000

* Sous réserve de répondre à une question d'ordre mathématique. Aucun achat requis. Concours ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus possédant une ligne résidentielle de Bell Canada en date du 16 septembre 2002. Le concours se déroule du 24 au 28 septembre 2002 ou jusqu'à épuisement des prix, dont la quantité diminuera tout au long du concours, selon la première éventualité. Les appels gagnants seront déterminés au hasard de façon électronique au fur et à mesure des appels pendant la durée du concours. La valeur individuelle des paires de billets varie de 41,40 \$ à 207 \$. Règlement du concours disponible sur www.bell.ca/reglement.

allez-y



LE DEVOIR

ACTUALITÉS



PIERREFONDS

Le projet immobilier des rapides du Cheval Blanc est amputé de moitié

L'administration Tremblay a coupé la poire en deux dans le dossier des rapides du Cheval Blanc. Il s'est entendu avec le promoteur pour que celui-ci sacrifie la moitié de son projet immobilier prévu en lieu et place d'un magnifique secteur boisé ainsi que d'une zone inondable.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La Ville de Montréal a mis un terme ces derniers jours aux discussions qu'elle tenait avec le promoteur Hershey Rose, lequel a des visées sur la plaine inondable de Pierrefonds. Ainsi, l'administration Tremblay a réussi à convaincre le promoteur de laisser tomber une partie du projet qu'il souhaitait réaliser sur un vaste terrain situé en bordure des rapides du Cheval Blanc.

Le promoteur en question avait en effet l'intention d'ériger deux tours à logements ainsi que nombre de maisons unifamiliales à où trône actuellement le boisé des rapides du Cheval Blanc. Au total, 360 logements devaient ainsi voir le jour aux dépens d'un peu plus de la moitié du boisé de 12 hectares.

Pour ce faire, M. Rose avait en mains presque toutes les permissions nécessaires, autant celles de l'ex-Ville de Pierrefonds que celles du gouvernement fédéral et de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Même la Ville de Montréal, le 30 mai dernier, avait fait passer sous le coup du bâillon un changement de zonage autorisant la construction des centaines de condos.

Mais pour poser «le premier jalon de sa politique de protection des espaces verts», la Ville a dû reculer dans ce dossier. En ce sens, elle a réussi à trouver un compromis avec M. Rose. Selon l'entente déposée hier soir au conseil municipal, le promoteur pourra aller de l'avant avec les deux premières phases du projet

— la première consiste en la construction de 55 cottages et la deuxième, en l'érection de deux bâtiments contenant au total 96 appartements.

Ces bâtiments seront construits dans un champ sur remblai à bonne distance des berges afin de laisser intacte une zone inondable et un boisé dont la valeur écologique a été attestée par la Ville. Chaque arbre coupé, parce qu'il y en aura tout de même un bon nombre, devra être remplacé par le promoteur.

Par ailleurs, l'entente entre les deux parties prévoit l'annulation de la phase III du projet, soit les deux tours à logements d'une dizaine d'étages que le promoteur avait l'intention de construire directement en bordure de l'eau. Le terrain visé était un remblai décrété zone constructible même s'il empiétait sur la bande riveraine. En outre, le sentier menant aux tours aurait été pavé en pleine zone inondable.

«Cela nous permettra de prolonger la continuité du corridor constitué d'espaces verts tout le long de la berge», s'est félicité le responsable du développement durable au comité exécutif, Alan DeSousa.

Mais puisque dans toute entente entre deux parties il y a un échange, la Ville devra acheter lesdits terrains. Un évaluateur devra fixer un prix dans le prochain mois. Si la Ville n'est pas satisfaite, elle échangera les terrains en bordure de l'eau pour des terrains équivalents ailleurs sur l'île.

Enfin, pour la phase IV, l'entente prévoit un gel du projet (dont la nature n'avait pas encore été arrêtée) le temps que les fonctionnaires municipaux se penchent sur la valeur du boisé inondable qui disparaîtrait.

Pour le chef de l'opposition, Pierre Bourque, la décision de la Ville est très bonne. «C'est une grande victoire pour nous et pour les Montréalais», a dit celui qui a alerté l'administration et les médias sur les conséquences environnementales néfastes du projet. Cela dit, M. Bourque ne croit rien de la clause de l'entente qui prévoit le remplacement de tous les arbres coupés par de nouvelles plantations. «C'est une farce. Une forêt qui possède une certaine intégrité ne peut être remplacée par des arbres horticoles», a-t-il dit.

Les États-Unis songent à agrandir la voie maritime

PRESSE CANADIENNE

Duluth, Minn. — Les États-Unis pourraient charger des ingénieurs militaires d'évaluer l'opportunité d'un agrandissement de la voie maritime du Saint-Laurent qui relie l'océan Atlantique aux Grands lacs.

L'étude de 20 millions viserait à estimer les coûts et les bénéfices liés au remplacement des vieilles écluses par de plus grandes, au dragage de chenaux pouvant accueillir de navires à plus fort tirant d'eau, ainsi qu'à l'installation d'équipement permettant de prolonger la saison de navigation.

Les Américains comptent demander au Canada de payer la moitié du coût de l'étude.

Aux États-Unis, certains groupes écologistes ont

déjà fait connaître leur opposition au projet. À leur avis, les travaux envisagés pourraient avoir des conséquences désastreuses sur l'environnement. On craint que tout cela ne facilite la colonisation de l'écosystème par des espèces exotiques — telles que la moule zébrée — qui voyagent dans la cale des navires océaniques.

De plus, le dragage de sédiments contaminés pourrait polluer les cours d'eau et la circulation maritime dérangerait des espèces fragiles.

Le directeur exécutif du port de Duluth, Davis Helberg, rétorque que l'étude prévue évaluerait les risques liés à divers scénarios d'amélioration et permettrait aux gestionnaires de prendre les bonnes décisions pour l'avenir de la voie maritime.

Naphtalène et benzène à Napierville

Les citoyens n'ont pas à craindre pour leur santé en dépit des rejets polluants

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

La contamination des eaux souterraines de Napierville par l'usine Raffinerie de Napierville inc. ainsi que ses rejets actuels de naphtalène et de benzène ne posent pas de problèmes de santé importants à court terme. De plus, les registres régionaux de la santé n'indiquent pas d'excès de cancers ou de cas de sclérose en plaques dans cette région, comme plusieurs citoyens le craignent.

C'est ce qu'indique un rapport de la Direction de la santé publique, remis à la municipalité après avoir été remis aux différents médias au début de la fin de semaine.

Le déversement en 1968 d'une importante quantité de 1,4-dichlorobenzène dans la nappe souterraine locale ne contamine pas présentement le puits municipal parce que l'usine, qui fabrique notamment des boules à mites, pompe l'eau du sous-sol, ce qui la détourne du puits municipal.

«On ne peut exclure, note le rapport de la DSP, la possibilité qu'une partie de la population de Napierville ait pu consommer une eau contaminée par le 1,4-dichlorobenzène dans le passé. Cependant, le faible niveau auquel on peut percevoir la présence de ce contaminant dans l'eau, à cause de son odeur et de son goût, rend improbable la consommation sur une longue période d'une eau contaminée à des concentrations nocives pour la santé.»

Quant aux émanations actuelles de naphtalène et de 1,4-dichlorobenzène ainsi que de benzène, le rapport de la DSP leur attribue la possibilité de déclencher des irritations passagères ou des crises d'asthme chez des personnes déjà atteintes de ce problème. A long terme, ajoute la DSP, l'exposition chronique aux émissions de benzène à des taux équivalents à ceux d'une grande ville comme Montréal en raison des émissions des véhicules et des systèmes de chauffage, pourraient accroître le risque de cancer [leucémie] dans la population. Mais ce ne serait pas le cas présentement car, émet la DSP comme hypothèse, il semblerait que «l'émission de benzène soit récente».

EN BREF

Couche d'ozone: le trou se dissipe plus vite

(AP) — Tous les ans, le trou dans la couche d'ozone se dissipe temporairement au-dessus de l'Antarctique, mais cette année le phénomène va commencer cette semaine alors qu'il survient habituellement beaucoup plus tard, prédit l'Institut météorologique royal des Pays-Bas (KNMI). Le phénomène intervient «exceptionnellement tôt cette année, environ deux mois plus tôt que la normale», souligne Henk Eskes, un scientifique du KNMI. Il estime que le trou se divisera en deux demain et continuera ensuite à se réduire. Le trou est également beaucoup moins profond que d'habitude, souligne M. Eskes. Sa profondeur «est inhabituellement faible, environ la moitié de celle recensée en 2001.» On observe une lente diminution dans l'atmosphère des substances comme les chlorofluorocarbones (CFC) qui détruisent la couche d'ozone. Mais «cette baisse est trop lente pour expliquer le faible trou d'ozone de cette année», selon M. Eskes. L'explication tiendrait plutôt à des facteurs atmosphériques qui influencent la taille et la durée du trou.

Cours d'automne
Enfants et adolescents

Ateliers de théâtre
pour les 8 à 16 ans

Information : 514 278-3941
Créations 2002-2003, du 10 octobre au 28 mars
à l'Institut d'Éducation
8 octobre 2002

Ville de Montréal

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Micheline Ruelland (514) 985-3322 ou à mruelland@ledevoir.com

Développement domiciliaire

Bourque prédit un exode vers les banlieues

L'administration Tremblay met fin au programme d'aménagement d'infrastructures à frais partagés

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La Ville de Montréal entend uniformiser sur toute l'île les pratiques de financement des infrastructures en matière de construction résidentielle. Le nouveau règlement qu'elle compte adopter lui permettra de transférer aux entrepreneurs la totalité de la facture des travaux d'égout et d'aqueduc alors que la municipalité assumait, depuis 1995, une partie de ces coûts sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal.

Le projet de règlement, dont le dépôt était à l'ordre du jour du conseil municipal hier soir, a fait bondir le chef de l'opposition, Pierre Bourque. «On vient de nous assener un autre coup de matraque», a-t-il clamé hier. La nouvelle mesure découragera les entrepreneurs et favorisera l'exode vers les banlieues des couronnes nord et sud, a-t-il fait valoir. Elle mettra en péril le développement résidentiel de l'est de Montréal, particulièrement dans l'arrondissement Pointe-aux-Trembles-Rivières-des-Prairies-Montréal-Est qui compte davantage de terrains disponibles. Une hausse de 15 % du prix des maisons dans cet arrondissement (c'est ce que prévoit la Ville) équivaudra à une somme supplémentaire de 20 000 à 30 000 \$ à débours pour le propriétaire, estime l'ex-maire.

En 1995, l'administration Bourque avait adopté un règlement qui faisait en sorte que les entrepreneurs et la Ville assumaient à parts égales les coûts des infrastructures telles que les égouts, l'aqueduc, rue, trottoir et système d'éclairage notamment. «Au milieu des années 90, on construisait environ 400 unités annuellement, alors qu'au cours des deux dernières années, il s'est construit plus de 2000 unités. Il fallait en 1996 avoir un incitatif pour encourager les nouveaux acheteurs à construire à Montréal au lieu de s'établir en banlieue», rappelle Ivon Le Duc, alors responsable du dossier de l'habitation.

L'administration du maire Gerald Tremblay estime que la nouvelle mesure sera avantageuse, tant pour la Ville que pour les acheteurs. Selon Georges Bossé, responsable du dossier de développement au comité exécutif, le projet de règlement permettra à la Ville d'harmoniser ses pratiques avec celles qui ont cours dans le reste du Canada depuis 25 ans. Il permettra aussi d'abolir les taxes d'amélioration locale que devaient assumer pendant vingt ans les propriétaires de maisons neuves sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal.

«Pour l'acheteur, ce ne sera pas plus dispendieux, sauf qu'il va payer tout le temps à la même place, dans son hypothèque tout simplement. C'est ce qui se faisait ailleurs dans l'île de Montréal et dans 80 % des municipalités de la Rive-nord et de la Rive-sud», explique-t-il.

La Ville estime qu'elle fera des économies de quatre millions par année. «La Ville ayant moins besoin d'emprunter, elle pourra prendre ces sommes et les investir dans des infrastructures plus importantes», résume-t-il. Seuls les projets de logements sociaux et communautaires ne seront pas soumis aux nouvelles règles de financement.

Le projet de règlement fera l'objet de consultations publiques à partir du 3 octobre et pourrait être adopté lors de la prochaine séance du conseil, soit au mois d'octobre.

Université d'Ottawa



Cadre supérieur et lauréat de nombreux prix

David Mitchell

recruté par l'Université d'Ottawa

Le Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa et Gilles Patry, recteur et vice-chancelier, sont heureux d'annoncer la nomination de David Mitchell au poste de vice-recteur aux Relations universitaires. Tout au long de sa carrière, M. Mitchell a occupé des postes clés dans les secteurs privé et public, notamment comme cadre supérieur universitaire, homme d'affaires et grand spécialiste en campagnes de financement. À titre de membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique de 1991 à 1996, M. Mitchell s'est penché sur la gestion des ressources naturelles, les affaires autochtones, les relations de travail, le commerce international, l'éducation et la réforme parlementaire. C'est également un auteur de renom et un chroniqueur.

Sise en plein cœur de la capitale du Canada, l'Université d'Ottawa est chef de file en éducation, en recherche et en innovation.

Université d'Ottawa
University of Ottawa



Michel David

La binerie

Le tollé soulevé par les propos de Mario Dumont, la semaine dernière, à Québec, avait de quoi étonner. Dès son congrès de fondation, en 1994, l'ADQ a fait de l'abolition de la sécurité d'emploi dans le secteur public un des principaux éléments de son programme. Avec les années, c'est devenu un peu sa marque de commerce.

Ce thème était très populaire chez ceux qui posaient en représentants de la génération X, victime de l'égoïsme éhonté des babyboomers, qui avait accaparé tous les emplois dignes de ce nom et s'étaient donné des services chromés en laissant la facture aux générations futures.

À l'époque, le jeune chef de l'ADQ n'était d'ailleurs pas le seul à l'exploiter. Son successeur à la Commission jeunesse du PLQ avait repris le même refrain. Au congrès de mars 1994, les jeunes libéraux avaient même réussi à faire adopter une résolution engageant leur gouvernement à «retirer la sécurité d'emploi aux employés mis en disponibilité qui, après douze mois, n'ont pas trouvé un autre poste». Cinq mois plus tard, en pleine campagne électorale, Daniel Johnson avait dû jurer sur tous les saints du ciel que l'idée de priver les employés de l'État de leur sécurité d'emploi ne lui était «jamais passée par l'esprit».

En 1998, malgré son engouement pour le modèle Harris et sa volonté de diminuer la taille de l'État de 30 %, Jean Charest n'avait pas osé aller aussi loin. Certes, son gouvernement entendait introduire plus de flexibilité dans le système, mais «sans remettre en cause la permanence d'emploi». Pour avoir prédit une véritable guerre avec ceux qu'elle qualifiait de «pousseurs de crayons», la députée de Jean-Talon, Margaret Delisle, a été réduite au silence pendant des années. Depuis ce temps, M. Charest a décrété que la question de la sécurité d'emploi était un «faux débat».

D'un discours à l'autre, Mario Dumont, lui, persiste et signe. Même s'il voulait reculer, ce qui est douteux, il ne le pourrait plus. Peu importe que le problème des prochaines années risque d'être plutôt le recrutement, c'est devenu un véritable credo à l'ADQ. Au reste, les sondages laissent entendre que les fonctionnaires ne lui en tiennent pas rigueur, puisque la région de Québec demeure un des terreaux les plus fertiles pour l'ADQ.

La dernière mouture du programme de l'ADQ, qui remonte au printemps 2001, ne prévoit rien de moins que l'abolition de la sécurité d'emploi pour l'ensemble du secteur public, mais la bouchée paraît un peu grosse à faire avaler. Déjà, les centrales syndicales s'apprentent à monter aux barricades pour s'opposer à son «bon d'études» et à l'ouverture du secteur de la santé.

Dans son discours de jeudi dernier, le chef de l'ADQ s'est contenté d'évoquer une réouverture de la Loi de la Fonction publique, l'objectif avoué étant d'effacer des conventions collectives signées avec les 78 000 fonctionnaires et professionnels du gouvernement la clause stipulant que l'absence de travail ne peut être un motif de mise à pied. À la limite, il suffirait qu'un programme soit aboli pour congédier ceux qui y travaillaient.

Pourtant, s'il s'agit réellement d'une question de justice à l'endroit des contribuables, comme le soutient le programme adéquate, tous ceux qui émargent au budget de l'État ne devraient-ils pas être visés au même titre? Au nom de quel principe certaines catégories d'employés devraient-elles être traitées différemment? Dans l'entourage de M. Dumont, on explique qu'il faut distinguer entre ceux qui rendent des services directs à la population et ceux qui brassent de la papperasse dans leurs bureaux. Comme s'il n'y avait pas de papperasse dans les sociétés d'État ou les universités!

Un gouvernement de l'ADQ «fera en sorte que les conditions de travail en vigueur dans le secteur public soient comparables à celles que l'on retrouve dans le secteur privé», affirme le programme de l'ADQ. S'il fut un temps où les employés de l'État pouvaient apparaître comme des privilégiés, les plus récentes données de l'Institut de la statistique sur la rémunération comparée dans les secteurs public et privé montrent clairement que ce n'est plus le cas.

On doit comparer des choses comparables. Le gouvernement du Québec n'est pas une binerie. L'État doit sans doute veiller à ce que les fonds publics soient bien utilisés, mais il a également des responsabilités à titre d'employeur. A moins que l'ADQ ne veuille également abolir les syndicats, c'est avec le secteur privé syndiqué qu'il convient d'établir une comparaison. En 2001, la rémunération globale dans les entreprises syndiquées de 200 employés ou plus était 11,3 % plus élevée que dans l'administration publique québécoise. Au plan strictement salarial, l'écart était de 14,3 %. Dans le cas des ouvriers, les chiffres étaient de 35,4 % et 41,2 % respectivement.

On ne peut même pas considérer que la sécurité d'emploi dont bénéficient les fonctionnaires soit une forme de compensation. Soit, le gouvernement est en principe à l'abri d'une faillite, mais dans les grosses entreprises syndiquées, les employés bénéficient généralement d'une sécurité d'emploi de fait. De la même façon, le principe de l'ancienneté, que l'ADQ prétend abolir dans la fonction publique, est la règle au sein des entreprises, qui s'en accommodent très bien.

L'ADQ a parfaitement le droit de souhaiter moins d'État, mais pas un moins bon État. Pour être efficace, il faut également être compétent. Dans une situation où la pénurie de main-d'œuvre va accroître la concurrence avec le secteur privé pour le recrutement des meilleurs éléments, précariser le statut des employés de l'État n'augmentera pas sa qualité.

mdavid@ledevoir.com

• LES ACTUALITÉS •

La nouvelle doctrine américaine inquiète le Canada

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, affirme que la nouvelle doctrine militaire du gouvernement américain comporte des «éléments inquiétants», notamment la notion d'action préventive envers les pays menaçants.

«La nouvelle doctrine de M. Bush a des éléments très préoccupants», a admis le ministre Graham, hier, lors d'un point de presse. L'élément inquiétant, c'est la notion que les États-Unis pour-

raient eux-mêmes s'arroger le droit d'attaquer un autre pays sans passer par la voie des Nations unies ou dans le système de droit international», a-t-il poursuivi, faisant écho aux nombreuses critiques formulées sur le sujet.

Vendredi dernier, la Maison-Blanche présentait ce nouvel énoncé établissant les nouvelles règles qu'entendait suivre le gouvernement de George Bush dans ses relations internationales. «Plus grand est le risque de rester passifs et plus fort l'argument pour décider d'actions préventives pour nous défendre, même s'il y a des incerti-

tudes sur le moment et le lieu des attaques ennemies. Pour contrer et empêcher de tels actes d'hostilité de la part de nos adversaires, les États-Unis agiront, si nécessaire, de manière préventive», peut-on lire dans le document.

L'énoncé, le premier de l'administration Bush, tombe alors que les États-Unis tentent de convaincre le Conseil de sécurité des Nations unies de le laisser intervenir en Irak. Les États-Unis, qui ont l'appui de la Grande-Bretagne, affirment que le régime de Saddam Hussein possède des armes de destructions massives.

Si le ministre Graham a émis des réserves devant la position du gouvernement Bush, il n'a pas dit toutefois s'opposer à toute action préventive. Selon le ministre, chaque cas est différent et complexe.

«Nous aurions certainement des problèmes avec une déclaration unilatérale» d'un pays qui déciderait d'agir sans l'assentiment du Conseil de sécurité, a-t-il réitéré. Il s'est dit inquiet, entre autres, du fait que d'autres pays pourraient prendre exemple sur l'attitude américaine.

M. Graham a tenu à préciser qu'il

voulait étudier le document en question plus en profondeur, et qu'il aimerait en discuter avec son homologue américain, Colin Powell.

Il a également fait ressortir que le document comportait des éléments qu'il a qualifiés «d'encourageants».

«Si vous lisez le document en entier, il y a des éléments encourageants. Il y a des références au fait que les États-Unis doivent toujours agir avec des alliés, que les États-Unis ne peuvent accomplir ses objectifs de politique étrangère sans alliés», a déclaré Bill Graham.

L'énoncé fait, à ce titre, référence au Canada et à l'Union européenne.

Duceppe entend bien rester à Ottawa

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, ne s'inquiète pas du fait qu'une éventuelle victoire adéquate ou libérale à Québec pourrait saper la légitimité de son parti souverainiste à Ottawa.

«Une logique, elle s'applique ou bien elle ne s'applique pas. Quand il y avait un gouvernement souverainiste, je n'ai jamais entendu quelqu'un demander si les députés libéraux fédéraux avaient leur place à Ottawa. Pourtant, c'est la même logique», a lancé M. Duceppe hier.

Selon lui, des députations fédéraliste et souverainiste dans chacune des deux capitales peuvent cohabiter, car c'est une question de représentation de tous les points de vue. M. Duceppe fait valoir qu'une large portion de la population québécoise se dit souverainiste et qu'elle a le droit d'être elle aussi représentée à la Chambre des communes.

M. Duceppe reste toutefois convaincu que ce scénario ne se produira pas. «Moi, je pense que le Parti québécois, par le débat politique qui s'amorce au Québec, va remonter la côte.»

Le Bloc québécois dévoilait hier les thèmes qui animeront le prochain congrès du parti, notamment une actualisation du discours souverainiste. Faut-il y voir un lien avec le nouvel horizon des 1000 jours dessiné par le premier ministre Bernard Landry? Pas du tout, se défend M. Duceppe. «Que cela corresponde à ce que le Parti québécois se donne comme stratégie, bien tant mieux. Mais disons qu'il n'y a pas eu de concertation du genre "Vous faites ça parce qu'on vient de faire cela". Ce document était déjà à l'impression quand le conseil national [du PQ] a eu lieu.»

Boisclair invite le fédéral à corriger le déséquilibre fiscal

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement fédéral ferait mieux de corriger le déséquilibre fiscal plutôt que de songer à financer directement les municipalités, qui relèvent exclusivement du Québec, a déclaré hier le ministre des Affaires municipales, André Boisclair.

La rumeur d'un transfert massif de fonds fédéraux vers les municipalités circule à l'approche du discours du Trône, le 30 septembre. «On voit qu'il y a vraiment une tendance forte», a analysé M. Boisclair, qui rappelle que l'ex-ministre fédéral des Finances, Paul Martin, ainsi que le premier ministre, Jean Chrétien, ont tous deux évoqué cette possibilité au cours des derniers mois.

Or, selon lui, «[le fédéral] ne peut pas, d'un côté, priver les provinces des sommes dont elles ont besoin pour financer le réseau de la santé et, d'un d'autre, utiliser ses surplus pour investir de nouveaux champs de compétence provinciaux, a-t-il dénoncé. Il y a quelque chose de choquant, d'odieux.»

Le ministre a rappelé que les premiers ministres provinciaux, tout comme les ministres provinciaux des Affaires municipales, sont unanimes à réclamer que le fédéral discute de déséquilibre fiscal avant de se lancer dans tout nouveau programme qui vienne empiéter sur les prérogatives provinciales.

EN BREF

Québec et Halifax coopèrent

(PC) — Le Québec et la Nouvelle-Écosse ont annoncé, hier, qu'elles investiraient 150 000 \$ au cours des dix-huit prochains mois pour financer des activités d'échanges et de coopération dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la culture. Il s'agira principalement d'échanges d'étudiants et de spécialistes médicaux, de bourses d'études offertes aux Acadiens pour venir suivre au Québec des programmes non offerts en Nouvelle-Écosse et de subventions permettant à des artistes francophones des deux provinces de se rendre dans l'autre communauté.



«Hier, mon patron s'est souvenu de mon nom.»

Pour se former, pour réorienter sa carrière, pour changer de métier ou pour améliorer son sort, le secret, c'est de trouver les bonnes ressources.

Pour connaître les services disponibles, consultez le guide «Au service de l'emploi» que vous recevrez à la maison.

Besoin de ressources?
Suivez le guide!

Si vous ne l'avez pas en main, commandez-le.

1 800 363-1363
www.gouv.qc.ca

Québec



• LES ACTUALITÉS •

Un cœur en santé pour une vie sexuelle épanouie

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Pour une vie sexuelle réussie, le cœur est essentiel. Et ce, dans le sens figuré comme dans le sens propre!

Lors d'une session sur la prévention des dysfonctions érectiles qui se tenait hier au Palais des congrès de Montréal lors du congrès de la Société internationale de recherche sur la sexualité et l'impuissance, deux professeurs d'urologie, Gregory A. Broderick de la Clinique Mayo de Jackson aux États-Unis et Ian Eardley de l'université de Leeds en Grande-Bretagne, l'ont martelé: «ce qui est bon pour votre cœur, l'est aussi pour votre vie sexuelle». Éliminer un excès de poids, faire de l'exercice, éviter l'accumulation de cholestérol sont les recommandations maintes fois répétées pour prévenir les maladies cardiovasculaires (MCV). Or il semble qu'elles seraient également bénéfiques pour les fonctions sexuelles.

Tout le monde s'accorde pour dire que les lipides favorisent les MCV, précise Ian Eardley. Or un nombre croissant d'évidences indiquent que ces mêmes graisses auraient aussi leur part de culpabilité dans les dysfonctions érectiles. Ainsi les régimes alimentaires conçus pour prévenir les maladies cardiaques diminueraient vraisemblablement aussi les problèmes d'érection. Place aux aliments qui réduisent les LDL (low density lipoprotein ou mauvais cholestérol) tels que les gras polyinsaturés, les huiles de poisson, les fibres solubles dans l'eau, comme la pectine, l'avoine, les fruits et les légumineuses. Haro sur les cafés express ou immergés dans un système Bodum qui augmentent le mauvais cholestérol. La boisson stimulante peut toutefois être absorbée sous ses formes instantanée ou filtrée, qui sont nettement moins nocives.

Et pour accroître la part des HDL (high density lipoprotein

ou bon cholestérol), on encourage la consommation modérée d'alcool, la pratique de sports et un régime amaigrissant en cas d'embonpoint.

Gregory Broderick rappelle que d'autres facteurs de risque des MCV tels que le tabagisme, l'hypertension et le diabète doivent également être éliminés ou traités correctement si l'on veut espérer une activité sexuelle satisfaisante.

Suppléments alimentaires

Et que dire des suppléments alimentaires, comme le ginseng, le ginkgo biloba et le L-arginine, que l'on peut obtenir sans ordonnance à la pharmacie. En consommant de l'arginine ne pourrait-on pas ressentir certains effets bénéfiques? Il s'agit pourtant d'un précurseur de l'acide nitrique, qui induit la synthèse du messager chimique responsable de la relaxation des muscles lisses du pénis qui permet l'entrée du sang dans l'organe, provoquant ainsi son érection. «Les rares études sérieuses comparant l'effet de ce supplément — notamment l'ArginMax, un cocktail de L-Arginine et de ginseng, de sélénium, de ginkgo biloba et de vitamines — à des placebos n'ont montré aucune amélioration objective significative, comme par exemple dans le flux sanguin envahissant le corps caverneux du pénis, affirme le Dr Broderick. Ils n'ont procuré que des bénéfices subjectifs.»

Des observations cliniques similaires ont été obtenues avec le ginkgo biloba, pourtant reconnu pour faciliter la circulation sanguine, et le ginseng, qui dans le cadre d'expériences in vitro semble favoriser la relaxation du tissu pénien.

Même si les améliorations ressenties ne dépassaient pas l'effet placebo, ces suppléments ne devraient pas être nocifs pour la santé, conclut l'urologue qui conseille néanmoins d'en interrompre la consommation quelques semaines avant une chirurgie.

Le Forum mondial drogues et dépendances se tient à Montréal

Le point sur les toxicomanies

Le démon de la drogue hante un colloque international qui s'est ouvert hier à Montréal. Réunissant 700 participants, le Forum mondial Drogues et dépendances s'est donné l'impossible mission de réconcilier d'ici à vendredi toutes les approches possibles, de la prévention au traitement, sans oublier la répression. Le doute plane.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

L'abus de drogue, c'est d'abord une histoire personnelle que Paul Okalik a résumée mieux que toutes les sommités réunies hier à Montréal pour le lancement du Forum mondial Drogues et dépendances. «Mon nom est Paul, et je suis un alcoolique en rémission.»

Voilà maintenant 11 ans que le premier ministre du Nunavut a rompu avec la bouteille, mais surtout avec le mode de vie d'alcoolique, cette absence de repères et d'espoir qui afflige la population du Nunavut. Et de Montréal, Genève ou Madrid. «Je suis content qu'on en discute à l'échelle internationale parce que l'abus d'alcool ou de drogue transgresse la réalité des Autochtones. D'autres communautés ont des problèmes», a résumé M. Okalik en entrevue.

L'organisation du Forum mondial sur les drogues a saisi la dimension universelle de l'abus de drogues, qu'elles soient légales ou illégales. Mondialisation oblige, elle a invité des experts de toutes tendances pour faire le point sur une réalité transgressant les frontières et les cultures. Des Moscovites parlent de l'épidémiologie d'alcool en Russie. Des experts de la Suisse font le point sur les sites d'injection assistée. De réputés professeurs américains et britanniques recensent les défis du nouveau siècle dans la lutte contre le tabagisme. Les policiers de la SQ, de la GRC ou du SPVM vantent les mérites de leurs programmes



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Antonio Maria Costa, directeur exécutif de l'Agence de l'ONU pour le contrôle de la drogue et la prévention du crime, discute en compagnie de Pierre J. Jeannot, président du conseil d'administration du Forum mondial Drogues et dépendances.

de prévention axés sur la peur de la sanction pénale.

Ce brassage philosophique en 207 ateliers distincts doit générer vendredi une série de recommandations communes pour adopter «une approche intégrée et équilibrée» en matière de drogue. Le mandat est large, peut être trop. Les intentions sont floues et alimentent le scepticisme de la criminologue Marie-Andrée Bertrand.

Le titre même du Forum, associant les drogues aux dépendances, fait rager la réputée professeure en criminologie de l'Université de Montréal. «Quel alliage!», s'exclame-t-elle. Intituler un forum mondial de la sorte, c'est accrédi-ter cette idée que tout usager devient toxicomane. Rien n'est plus faux. Il existe des nuances entre l'usage et l'abus de drogue que Mme Bertrand s'est employée à décrire tout au long de

sa carrière. Certes, la drogue brise des vies. Mais pas toutes. Elle compte des usagers occasionnels, capables de se contrôler, et d'autres qui n'y arrivent pas en plongeant dans un cycle infernal de surconsommation.

Selon Mme Bertrand, les drogues devraient être légalisées et faire l'objet d'une réglementation stricte. L'État n'a pas à sanctionner la consommation au moyen du droit pénal. C'est une affaire personnelle, dit-elle. Ce discours légaliste a trouvé des échos dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites, qui a suggéré récemment de légaliser la marijuana. Le sénateur Pierre-Claude Nolin suit d'une oreille attentive le forum sur les drogues. Même s'il partage en partie le scepticisme de Marie-Andrée Bertrand, il réserve ses commentaires

pour son allocution de jeudi.

M. Nolin et consorts ont relancé le débat sur la pertinence de maintenir le régime de prohibition à l'égard des drogues. Mais ce retentissant débat, qui trouve une place sur toutes les tribunes, occupe une faible place de la forum.

Mis à part les aveux de Paul Okalik et un témoignage inspiré de la reine Noor de Jordanie sur l'importance de la prévention, la séance d'ouverture a servi de prétexte à un défilé de porte-parole institutionnels sur les méfaits attribués aux drogues, «l'un des fléaux les plus anciens de l'humanité», pour reprendre l'expression de Pierre J. Jeannot, président du conseil d'administration du Forum sur les drogues. Le flot et le ton des débats risquent de faire le jeu du statu quo, craint Mme Bertrand.

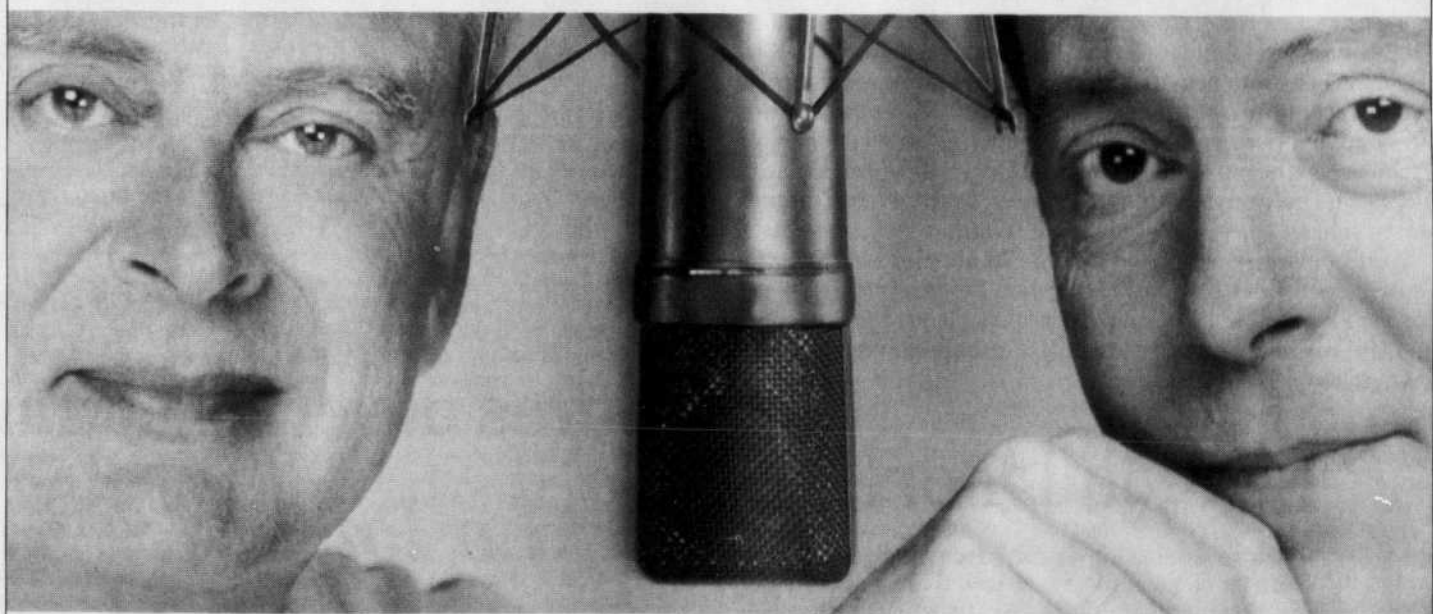
EN BREF

Avions de Bombardier: Chrétien nie être intervenu

(PC) — Le bureau du premier ministre Jean Chrétien nie toute intervention dans l'achat de deux avions Challenger de Bombardier, auquel le gouvernement a donné son approbation en mars dernier en dépit de l'avis contraire de hauts responsables de la Défense nationale. Le quotidien montréalais *The Gazette* soutient dans son édition d'hier que des proches de M. Chrétien sont intervenus auprès de fonctionnaires fédéraux pour trouver une

justification à cet achat sans appel d'offres de 100 millions. Plutôt que d'avaliser cette décision, des fonctionnaires du ministère de la Défense ont plutôt affirmé que les appareils Challenger déjà à la disposition du gouvernement, bien que d'un modèle moins récent, étaient en bon état et que leur remplacement n'était pas nécessaire, selon des documents obtenus par le quotidien, à l'aide de la Loi d'accès à l'information. Le premier ministre n'est pas intervenu pour favoriser cet achat et son bureau n'a jamais demandé de documents pour le justifier, a soutenu hier une porte-parole de M. Chrétien, Frédérique Tsai. «Le bureau du premier ministre n'a pas été impliqué là-dedans», a affirmé Mme Tsai.

Plus de 3 heures d'infos en continu



Simon
DURIVAGE

Michel
DÉSAUTELS

15h en semaine
Réalisation : Ginette Viens

en semaine **17h30**
Réalisation : Pierre Trottier

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/radio

ROLEX

SERVICE



POUR GARDER VOTRE ROLEX EN
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

É D I T O R I A L

Étonnant Schröder

Au début de l'été, les sondages consacrés à l'humeur politique des Allemands prédisaient une victoire des conservateurs menés par Edmund Stoiber. On s'attendait même à ce que la conquête de la chancellerie soit aisée pour celui-ci. Mais voilà qu'à la suite de l'activisme déployé par Gerhard Schröder lors des inondations et de sa ferme opposition aux Américains dans le dossier irakien, les électeurs ont opté pour la réélection de la coalition SPD-Verts.

C'est le cas de le dire: le chancelier sortant revient de loin. Lors de la campagne antérieure, Gerhard Schröder s'était engagé à ramener le taux de chômage à une peau de chagrin. Au terme de son mandat, soit la semaine dernière, le nombre des sans-emploi était pratiquement identique à ce qu'il était il y a quatre ans de cela, soit quatre millions ou 10 % de la population active. Dans certaines villes de l'ex-Allemagne de l'Est, le chômage avoisine les 20 %. Ne voulant pas s'aliéner sa base électorale, Schröder n'a pas osé imposer les réformes structurelles que l'Allemagne se devra d'adopter tôt ou tard si elle veut demeurer compétitive. Les coûts de production y sont toujours les plus élevés au monde, le déficit public avoisine les 3 % du PIB et le poids des réglementations y est si prononcé qu'il fauche la capacité du pays à se moderniser. Sur le plan économique si cher aux Allemands qu'il canalise les aspirations comme la force du pays, Schröder a échoué.

Pourtant, c'est lui qui a été appelé à diriger le pays pour quatre autres années. Grâce à une utilisation opportuniste des médias

lors des inondations d'août dernier, Schröder s'est taillé un costume d'humain, trop humain, qui a séduit bon nombre d'électeurs. Mais c'est avant tout avec son bras de fer avec Washington sur le ring irakien que Schröder a pu porter le coup fatal à son adversaire conservateur. Schröder étant le premier dirigeant allemand à ne pas avoir été impliqué dans la Deuxième Guerre mondiale, il fut et reste en mesure d'adopter la posture de l'affranchi face aux Américains. Contrairement à ses prédécesseurs, il est décomplexé. Le temps où lorsqu'il y avait froissement entre les deux pays, il suffisait d'envoyer l'ambassadeur américain dans le bureau de Kohl ou d'Helmut Schmidt pour remettre l'humeur allemande au diapason est révolu.

Son opposition absolue à toute campagne militaire en Irak a convaincu des électeurs d'autant plus remontés contre les orientations politiques de l'administration Bush qu'ils jugent cette dernière dangereusement unilatéraliste. Le non de Bush au Protocole de Kyoto, le non à la Cour internationale de justice, le non au traité sur les mines antipersonnel, la guérilla juridique que poursuit Washington pour déstabiliser des secteurs de l'économie européenne ont favorisé l'émergence de bien des ressentiments des Allemands à l'égard des Américains. La volonté manifestée par Bush de renverser Saddam Hussein n'a fait qu'aiguïser les rancœurs à son égard. Schröder a saisi l'humeur d'un peuple ravi de l'entendre qualifier la campagne de Bush «d'aventure militaire».

De ce succès, faible il est vrai lorsqu'on regarde les chiffres, les Verts sortent eux aussi gagnants. Leur chef, Joschka Fischer, a capitalisé à plein sur sa popularité toute personnelle pour articuler une stratégie électorale sur son nom qui, on le constate aujourd'hui, fut payante. Cela étant, en ayant conjugué la politique avec son nom celui qui vraisemblablement conservera le portefeuille du ministère des Affaires étrangères a gommé nombre de ces débats dont sont friands les membres de la coalition des Verts. Ce qui permet à certains d'avancer qu'au vu de la faible majorité dont hérite le duo Schröder-Fischer, il est peu vraisemblable que ce gouvernement tienne le coup pendant quatre autres années. Bref, qu'il y aura des élections.

Tout considéré, le passé comme la dernière campagne, Gerhard Schröder est dans l'obligation de produire des résultats rapides et tangibles. Entre l'élargissement sans précédent de l'Union européenne et le malaise est-allemand, Schröder devra faire preuve de maestria.

Le sida ignoré

La commercialisation de médicaments pour traiter le sida a provoqué une certaine confusion, en faisant croire qu'on ne mourait plus de cette maladie, du moins plus dans les pays riches. Or, rien n'est plus faux, rappelait ce week-end la Fondation Farha qui a réuni dimanche 20 000 marcheurs à Montréal, dans le but d'amasser des fonds pour lutter contre la maladie.

Au moment où il faudrait redoubler d'efforts préventifs, les experts constatent avec inquiétude que les jeunes ont baissé la garde. Cette attitude, combinée au sentiment d'invincibilité qui caractérise souvent cette tranche d'âge, a eu des effets dévastateurs: l'âge moyen des nouveaux Québécois infectés du sida est passé de 32 ans à 23 ans en cinq ans. Une nouvelle personne est infectée toutes les six heures au Québec.

Voilà qui devrait faire réfléchir les élus qui, tout à leur préoccupation pour les salles d'urgence, oublient d'autres besoins, tout aussi importants. Mais malheureusement le sida ne revêt plus ce caractère d'urgence qui lui était accolé il y a cinq ans à peine. Certes, le sida, qui était une maladie mortelle, est devenu une maladie chronique. Mais les besoins n'ont pas diminué pour autant; ils ont changé, c'est tout.

Le sida n'est pas une maladie qui se guérit, pas plus aujourd'hui qu'hier. Mais il peut être traité. Encore là, les personnes traitées avec les trithérapies font face à des difficultés considérables, parce qu'elles ont d'importants effets secondaires et parce qu'elles sont à la longue très toxiques.

De plus, le profil des Québécois atteints du sida a changé. Aujourd'hui, près de la moitié des malades VIH sont également aux prises avec des problèmes de santé mentale ou d'intoxication. Le VIH n'est souvent qu'un obstacle parmi d'autres. En conséquence, ces patients requièrent des soins étalés sur une longue période et qui ne sauraient se limiter à la prise de médicaments.

L'ampleur de la maladie ne peut évidemment être comparée avec le niveau épidémique qu'elle atteint dans de nombreux pays africains. Mais le gouvernement québécois n'en a pas moins l'obligation de prendre acte de l'évolution de la maladie. Cela veut dire continuer les campagnes de prévention, surtout auprès des jeunes. Cela veut dire également accorder aux malades les services de santé auxquels ils ont droit. Et aux professionnels œuvrant dans ce secteur les ressources nécessaires pour faire leur travail. Sinon, ne voyant poindre aucune relève, ils seront contraints de baisser les bras, épuisés.

pdesrivieres@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Les poids et mesures de l'ANEL

Monsieur Jean-Louis Fortin, vous vous dites, à votre titre de directeur général de l'Association nationale des éditeurs de livres, très préoccupé par les questions de «propriété intellectuelle et d'éthique éditoriale et commerciale». Sachez que nous aussi nous le sommes à juste titre.

Vous êtes-vous demandé comment il se fait que des éditeurs aussi importants que Québec Amérique et Leméac ne sont pas membres, eux aussi, de votre association?

Vous êtes-vous déjà dit publiquement très préoccupé par le fait que des membres de votre association n'hésitent pas à débaucher des auteurs maison en leur faisant miroiter des sommes d'argent importantes et en dénigrant le travail accompli par leur éditeur pour les attirer dans leurs maisons d'édition?

Et qu'en est-il de certains de vos membres qui pilonnent des ouvrages sans prévenir leurs auteurs, comme l'exigent les contrats d'édition en vigueur, et qui ont déjà fait ou font encore l'objet de recours collectifs?

Ne sont-ce pas là des pratiques dignes d'une époque que l'on croyait révolue? Y a-t-il chez vous deux poids deux mesures, selon

que l'on soit membre ou pas de votre association? Je commencerais à scruter à la loupe certaines pratiques de vos membres avant de vous en prendre à des éditeurs indépendants n'appartenant à aucun groupe, qui tentent, tant bien que mal, de s'en tirer dans cette jungle que d'aucuns s'évertuent à maintenir ainsi pour mieux s'enrichir, aux dépens d'une pluralité d'expression, favorisant ainsi l'existence d'un quasi monopole de l'édition.

Jacques Lanctôt

Lanctôt éditeur, le 23 septembre 2002

Les cultures transgéniques: un «désastre»?

À titre de chercheur en génétique végétale, je suis avec intérêt le débat suscité par l'utilisation des cultures transgéniques en agriculture. Quel ne fut pas mon étonnement en voyant la large place faite dans vos pages à un rapport publié par la UK Soil Association, lequel démontrerait que les cultures transgéniques se seraient révélées un véritable «désastre» économique en Amérique du Nord.

Les conclusions de ces «apôtres» de l'agriculture biologique vont carrément à l'encontre de plusieurs études réalisées sur le

même sujet ces dernières années. À titre d'exemple, une étude commandée par les producteurs canadiens de canola concluait que pour l'année 2000 seulement, le recours au canola transgénique avait augmenté le bénéfice des producteurs de 32 %, tout en réduisant de 6000 tonnes l'utilisation de pesticides et en rendant la production plus facile à plusieurs égards (http://www.canola-council.org/production/gmo_toc.html).

Mais à lire *Le Devoir*, on pourrait croire que les agriculteurs canadiens sont des masochistes qui s'ignorent, car les superficies consacrées aux cultures transgéniques croissent depuis plusieurs années alors que celles-ci seraient moins rentables, leur fermeraient l'accès à des marchés d'exportation et entraîneraient toutes sortes de problèmes de régulation. Pendant ce temps, en Angleterre et ailleurs, plus on fait peur aux gens avec les OGM, plus la demande pour les produits «bio» augmente. Se pourrait-il que la Soil Association ait tout à gagner à brosser un portrait tout en noir? Aurait-on fait aussi large presse à un rapport tout en rose sortant d'une grande firme de biotechnologie? Poser la question, c'est y répondre...

François Belzile

Université Laval

Montréal, le 19 septembre 2002

L I B R E O P I N I O N

Lettres ouvertes au ministre François Legault

La loi 114, quel fouillis!

MARC BÉRIQUE

MD, CSPQ et président de l'Association des spécialistes en médecine d'urgence du Québec

Le dialogue et la concertation sont des moyens beaucoup plus efficaces que la coercition pour régler des problèmes complexes comme celui des urgences.

Nous vous rappelons que nous avons été, de longue date, impliqués dans la recherche et l'application de solutions pour les problèmes des urgences avec les représentants de votre ministère.

La loi 114 qui a suscité beaucoup de craintes dans la communauté médicale a déjà démontré de nombreux effets pervers.

Parmi les plus percutants, notons:

■ Diminution de la disponibilité des médecins dépanneurs secondaires pour crainte de conscriptions.

■ Migration hors Québec de certains médecins d'urgence et abandon de la pratique de l'urgence par d'autres qui se sont réfugiés dans des domaines à l'abri de la conscription.

■ Détérioration des situations de pénurie dans les établissements déjà fragiles, par exemple augmentation depuis l'imposition de la loi du nombre de quarts de travail non couverts.

■ Le délaissement des urgences en difficulté par les médecins locaux, en la faveur de la nouvelle loi, et en, en occasionnant une utilisation croissante.

■ Augmentation du fardeau de travail pour plusieurs médecins déjà impliqués pleinement en médecine d'urgence, malgré vos affirmations.

La liste des conséquences négatives de cette loi ne se limitera pas à ces seules situations. Nous entrevoyons déjà à court terme une atteinte à la qualité des soins et à la sécurité pour la population par des assignations inappropriées de médecins épuisés, et une diminution dramatique de l'attrait de la médecine d'urgence pour les jeunes médecins qui engendreront un cercle vicieux de pénuries encore plus marquées.

La loi 114 a même des effets pervers dans des centres à vocation supra-régionale: hier, vers 16 heures, deux urgentologues du centre tertiaire de traumatologie (Enfant-Jésus de Québec) ont été conscrits à l'hôpital de Jonquière aujourd'hui. Un de ces urgentologues était déjà assigné de garde dans le centre de traumatologie. On a cavalièrement fait fi de cette contrainte, et l'on a dégarni ce centre sur deux quarts de travail, au profit de l'urgence de Jonquière.

Il est impératif d'abroger cette loi de toute urgence!

Nous réitérons notre conviction que des solutions sont à notre portée, et qu'elles passent par une concertation, plutôt que la coercition, qui a déjà suffisamment démontré qu'elle ne pouvait pas régler les problèmes. La reprise d'un dialogue brisé par la loi 114 nous apparaît essentielle.

Le ministre Legault sait-il compter?

JOSÉE DUBOIS

MD et présidente du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Hôpital Sainte-Justine

ÉLAINE LETENDRE

MD et présidente du Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal)

FRED. C. SALEVSKY

MD et président du Comité exécutif central du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du MUHC (McGill University Health Centre)

Avec sa proposition législative récente, le ministre Legault nous fournit à nouveau la preuve que le ministère de la Santé a des difficultés à comprendre la problématique des effectifs médicaux.

Il y a plusieurs années, le gouvernement avait réduit de façon importante le nombre d'étudiants admis en médecine alléguant qu'il y avait trop de médecins au Québec. Il s'agissait bien entendu d'une erreur de jugement flagrante qui a aggravé la pénurie de médecins disponibles pour dispenser des soins de santé partout au Québec et plus particulièrement en région. Le gouvernement a récemment admis son erreur en autorisant l'admission massive d'étudiants en médecine pour les années à venir. Il y avait là une annonce de solution mais voilà que dans un élan d'incohérence inattendu,

le ministre Legault annonçait récemment son intention de réduire le nombre de médecins pratiquant dans les centres hospitaliers universitaires. Voici donc l'équation du gouvernement: augmenter de 50 % le nombre d'étudiants en médecine et réduire d'autant le nombre de médecins-professeurs pouvant les former. Nous sommes donc en droit de nous poser la question: «le ministre Legault sait-il compter»? La réduction des professeurs dans les centres hospitaliers universitaires, par les limitations imposées à leur recrutement et par l'absence de leur remplacement à leur départ, rend illusoire et absurde la formation professionnelle d'un nombre très augmenté de futurs médecins. Cette équation n'a aucun sens!

Déjà débordés par la charge de soins aux patients, les médecins des centres hospitaliers universitaires sont très inquiets de ne pouvoir faire face à une augmentation de leurs fonctions d'enseignement si le ministre Legault impose la diminution du nombre de médecins pratiquant en centre hospitalier universitaire. Il est par ailleurs préoccupant de constater que les médecins des centres hospitaliers universitaires n'ont jamais été consultés par l'administration ministérielle sur les options et projets impliquant les soins de santé et l'enseignement de la médecine. L'ensemble de la réforme et des mesures législatives dans leur incohérence nous est en effet imposé de façon unilatérale et sans aucune consultation par le ministre Legault, comptable de formation...

IDÉES



Policiers et douaniers exhibent les résultats d'une importante saisie. En 2000, au Canada, 6444 saisies de drogues d'une valeur de 892 millions ont été effectuées. Pour la marijuana seulement, on compte près de 1,2 tonne.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Jean-Paul Brodeur

Le fardeau de l'Homme juif

En 1899, les États-Unis étaient en guerre pour obtenir la possession de l'archipel des Philippines. C'était la grande époque du colonialisme pour tous les pays occidentaux. L'écrivain britannique Rudyard Kipling fit alors paraître un poème qui devint le symbole de l'impérialisme occidental. Son titre était *Le fardeau de l'Homme blanc* (*The White Man's Burden*). Le thème du poème était l'altière responsabilité de l'Homme blanc d'user de la force militaire pour apporter les bienfaits de la civilisation à ceux qui en étaient dépourvus et qui s'obstinaient à piétiner dans l'enfance de l'Histoire.

La *Tribune Juive* est une revue vibrante de «actualité culturelle» et constitue un apport bienvenu au débat des idées au Québec, où celles-ci sont trop faiblement débattues. Elle est dûment saluée par le gouvernement du Québec. Dans le numéro d'août 2002, qu'on trouve maintenant dans les librairies, la *Tribune* publie comme premier article un texte de Armand Abecassis (professeur, écrivain et philosophe) qui, sous le titre *La réalité en face*, décline toutes les raisons de désespérer d'une solution prochaine du conflit où s'affrontent Israël et les Palestiniens.

La trame du texte, publié initialement pour un lectorat de France, est d'affirmer que les attaques des Palestiniens contre l'État d'Israël sont en réalité dirigées contre le judaïsme lui-même. L'auteur n'en conclut pas que toute critique de l'action d'Israël est antisémite. Toutefois, la publication de son texte au fronton d'un numéro de la *Tribune juive*, qui s'intitule *La déraison antisémite et son langage*, autorise cette conclusion. Toute critique de l'action de Tsahal dans les Territoires occupés est dorénavant vulnérable à l'accusation infamante d'antisémitisme.

Le texte de M. Abecassis illustre la mécanique de cette accusation. Son fondement repose sur l'affirmation que les Juifs ont un droit imprescriptible sur la terre de Palestine, depuis qu'ils en furent expulsés en l'an 70 de notre ère par les Romains («*Cette terre est à lui [le peuple juif] : il en a été dépossédé par les Romains en 70*» p. 6). Si tous les peuples qui ont été dépossédés de leur terre depuis deux mille ans — à commencer par les autochtones des Amériques et les Africains — revendiquaient le cadastre d'origine, il n'y a aucune frontière sur la terre qui ne devrait être tracée à nouveau. Il n'est toutefois pas question ici de disputer la légitimité du peuple juif de retourner au berceau du judaïsme. C'est la manière dont cette légitimité est revendiquée qui peut la transformer en un instrument d'humiliation pour les autres.

En effet, appuyé sur ce fondement de la possession de la Terre sainte de droit divin, M. Abecassis en vient à l'une des affirmations cardinales de son texte: «*Et tel est le drame d'Israël: accorder aux Palestiniens un état non par devoir mais par don gratuit, par responsabilité à l'égard d'autres humains qui ont besoin de recouvrer leur dignité et leur liberté bafouée par leurs leaders et sacrifiée à l'incompétence et à l'aveuglement de leurs dirigeants*» (p. 5) Si les mots gardent leur sens, ce texte implique que les Palestiniens devront à terme être reconnus à Israël de se plier non par devoir mais par don gratuit aux résolutions de l'ONU leur enjoignant de quitter les Territoires occupés. Il leur faudra beaucoup de constance pour montrer de la gratitude envers les bulldozers qui auront nivelé leurs quartiers.

La reconnaissance, il faut hélas le craindre, ne suffira pas. Rien de moins qu'un culte sera dû par les Palestiniens à Israël. En effet, M. Abecassis poursuit: «*Ce sera encore le grandeur d'Israël de créer un État palestinien qui n'a jamais existé auparavant et de l'aider à apprendre ce que signifient la liberté, le dialogue et la paix. Ce sera encore la noblesse d'Israël de fonder une citoyenneté palestinienne inconnue dans l'histoire de la Terre sainte*» (p. 6) Devant tant de grandeur et de noblesse, on est conduit à se demander si les Palestiniens ne devront pas se voiler la face pendant le siècle qui suivra la paix judaïque et marcher à reculons chaque fois qu'ils rencontreront un Israélien. De tels textes font immanquablement penser à ces statues élevées à la gloire de tous les colonialismes, où l'on voit un général casqué et botté porter son regard au loin, pendant que se prosternent à ses genoux des indigènes qui ont brisé leurs chaînes et qui découvrent enfin la civilisation.

Le numéro d'août 2002 de la *Tribune juive* mentionne la déraison dans son titre, inspiré du dernier livre de Jean-Pierre Faye, qui a déjà publié un beau livre sur les langages totalitaires, en 1972. Qu'elle soit produite par la violence terroriste ou par l'humiliation infligée au plus faible, la menace la plus pernicieuse de la déraison est la virulence de sa contagion. Elle contamine même parfois ceux qui en sont les victimes désignées. Comme le montre le texte bien intentionné de M. Abecassis, il y a des façons de posséder la vérité qui lui font honte et la retournent contre elle-même. Les blessures de la condescendance sont parfois aussi profondes que celles d'un attentat.

L'auteur enseigne au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Les paradoxes de la stratégie canadienne antidrogue

Est-ce que 80 ans de régime prohibitionniste nous ont permis de diminuer la consommation des drogues dans notre société?

RÉAL MÉNARD

Député du Bloc québécois
L'auteur parle ici en son nom personnel

Premier de deux articles

Il est certains moments dans la vie publique où une question s'impose avec une particulière intensité. L'usage des drogues et le statut juridique qu'il faut leur octroyer sont de cette nature.

Le Sénat et la Chambre des communes ont récemment étudié cette question en comité. À l'échelle internationale, pas moins de neuf enquêtes ont été commandées à travers le monde de 1893 à 1995. Parmi les plus célèbres, il y eut la India Hemp Commission (Britanno-Indien, 1893), le La Guardia Committee Report (États-Unis, 1944) et deux rapports australiens (1979 et 1994). Le Canada n'est pas en reste avec la Commission Le Dain (1970). La Cour suprême du Canada a été saisie de cette question à au moins deux reprises (R.C. Clay et R.C. Caine). On ne compte plus les organismes qui ont pris position dans un sens ou dans l'autre, de la Vérificatrice générale en passant par l'Association des chefs de police, jusqu'à l'Association médicale canadienne, sans oublier la Fédération canadienne des municipalités.

Le débat fait pourtant toujours rage et continue de diviser les esprits. En ma qualité de membre du Comité spécial de la Chambre des communes sur la consommation non médicale des drogues ou médicaments, j'ai entendu 180 individus en provenance de tous horizons et lu plusieurs centaines de pages d'expertise. Mon propos est donc par l'entremise de deux articles de partager l'information obtenue.

Le Canada a eu une Stratégie antidrogue de 1987 à 1992 et l'a renouvelée jusqu'en 1998. La première phase était dotée d'un budget de 210 millions et, la seconde, de 270 millions. Les fonctionnaires nous ont expliqué que cette Stratégie antidrogue avait comme objectif général de réduire les méfaits associés à l'alcool, aux drogues, chez les individus, les familles et les communautés. Le cœur de cette Stratégie était la réduction simultanée de l'offre et de la demande.

Il a incombé à Santé Canada de coordonner cette Stratégie qui impliquait 13 autres ministères ou agences: Affaires étrangères et Commerce international, Solliciteur général, Justice, Patrimoine, Transports, Douanes et Revenu, Ressources humaines, GRC, Service correctionnel, Condition féminine, SCHL, Affaires indiennes, Conseil du trésor et Finances.

D'abord aussi invraisemblable que cela puisse paraître, les fonctionnaires de Santé Canada ont été incapables de présenter aux députés membres du Comité des drogues des éléments d'évaluation des deux Stratégies qui soient un peu articulés et cohérents. En bref, on chercherait en vain quelque bilan susceptible de nous orienter sur le travail du gouvernement fédéral.

Je voudrais soutenir le point de vue suivant: le gouvernement fédéral a été incapable d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en matière de lutte à la toxico-

manie, et ce, tant dans son volet de santé publique que celui de lutte contre le crime organisé. La question qu'il faut se poser me semble-t-il est la suivante: est-ce que 80 ans de régime prohibitionniste nous ont permis de diminuer la consommation des drogues dans notre société?

Pour répondre à cette question, il faut recourir à des éléments de statistiques judiciaires.

Dans le rapport que le Canada a déposé en février 2000 à la Commission de l'Organisation des États américains, trois statistiques montrent combien la politique canadienne antidrogue est un échec sur le plan de la santé publique et de la lutte contre le crime organisé.

1. «*Le taux global d'utilisation de drogues illégales demeure stable. En 1989, 25,5 % des Canadiens disaient avoir consommé une ou plusieurs drogues illégales au cours de leur vie, comparativement à 23,9 % en 1994.*» (p. 2) N'y a-t-il pas quelque chose de troublant dans le fait que même si le Canada investit près de 500 millions par année à réduire l'offre de stupéfiants, non seulement il y a toujours près d'un quart des Canadiens qui en consomment mais que ce pourcentage varie peu d'année en année?

2. Le Canada admet que la lutte contre la drogue, c'est la lutte contre le cannabis puisqu'on peut lire: «*Le taux des infractions liées au cannabis a augmenté de 34 % depuis 1991. La majorité des infractions criminelles sont liées au cannabis.*» (p. 2)

3. Cinq faits permettent de saisir l'omose qui existe entre le trafic de la drogue et le crime organisé.

■ Il n'y a pas de culture de pavot ou de coca au Canada.

■ On y produit cependant du cannabis et plusieurs drogues chimiques, telles la MDA, le PCP et la méthamphétamine.

■ Le cannabis est cultivé à l'intérieur (système hydroponique et éclairage artificiel) et à l'extérieur. La production canadienne totale est estimée à 800 tonnes par année (chiffre repris dans le Rapport Nolin).

■ Cette récolte de 800 tonnes provient de 4,7 millions de plants, chaque plant procurant environ 170 grammes de substance vendable, il est inévitable qu'une partie de cette récolte soit exportée.

■ En 1998, plus d'un million de plants ont été saisis au Canada par les différents services de police.

Peut-on avoir une preuve plus convaincante que malgré l'arsenal législatif existant et les ressources policières disponibles, le régime public actuel a permis l'éclosion d'un important commerce illicite de la drogue que le gouvernement et les organismes responsables de l'application de la loi ne maîtrisent à peu près pas.

On aurait grand tort de penser que malgré le fait que le crime organisé contrôle très largement le marché de la drogue, peu de ressources publiques sont investies dans la réduction de l'approvisionnement. J'ai été pour ma part extrêmement surpris d'apprendre que seulement pour la GRC, ce sont environ 1050 agents qui se consacrent à temps plein à la lutte antidrogue. Un autre contingent de 300 agents participe à temps plein aux enquêtes relatives aux infractions de criminalité organisée, dont une bonne partie sont associées à la drogue.

On n'est donc pas surpris de constater que des 500 millions que le gouvernement fédéral dépensait dans la lutte contre les drogues illicites en 1999-2000, 168

millions allaient à la GRC et 169 millions au Service correctionnel Canada.

La Vérificatrice générale du Canada a estimé que le marché des drogues illicites représentait des ventes variant entre 7 et 18 milliards (Rapport 2001, chapitre 11, p. 4) au Canada. À la comparaison des fonctionnaires de Douanes et Revenu du Canada devant notre Comité, j'ai pu apprendre qu'en 2000, 6444 saisies de drogues d'une valeur de 892 millions avaient été effectuées. Pour la marijuana, on parle de 1,2 tonne. Je vous laisse le soin d'évaluer l'écart énorme qui existe entre l'investissement public considérable dans la lutte contre les drogues et les résultats obtenus.

Je souhaite terminer cet article avec la présentation de quatre grands paradoxes de la Stratégie canadienne antidrogue:

■ Le paradoxe le plus important est sans conteste qu'il n'existe pas au Canada de fonds consacrés à la surveillance des taux de consommation de drogues illicites. Aucun décideur n'est en mesure de consulter des données depuis 1994, année où a eu lieu la dernière enquête épidémiologique au Canada. Les mécanismes de collecte de données au sujet des drogues sont aussi disparates que désordonnés. Il y a au moins quatre entités qui diffusent de l'information sur les drogues et contribuent à la collecte des données, mais sans un véritable effort de réseautage. Le plus honteux est que le gouvernement américain a alloué six fois plus d'argent à la recherche sur les toxicomanies menées au Canada que le gouvernement canadien en 1998-1999.

■ Plusieurs décennies de stratégie prohibitionniste n'ont certainement pas permis de réduire la consommation de drogue. En fait, la guerre contre la drogue a engendré trois grandes conséquences: éclosion d'un marché noir, incapacité des systèmes de santé publique de rejoindre les personnes toxicomanes et, surtout, investissement massif dans l'appareil judiciaire parce que depuis 1994, la plupart des modifications législatives fédérales associées aux drogues se sont attachées à restreindre l'offre (application de la loi) plutôt que de réduire la demande.

Résultats nets: en 1999, quelque 50 000 personnes ont été mises en accusation pour des infractions visées par la loi réglementant certaines drogues et autres substances et les tribunaux pénaux ont entendu 34 000 affaires de drogue nécessitant plus de 400 000 comparutions devant un tribunal.

■ Ce serait une grave erreur de penser, comme le suggère une certaine gauche au Canada anglais et le sénateur Nolin, que le fédéral doit assumer un leadership dans la lutte contre la toxicomanie et les drogues. D'abord nous avons vu que le fédéral a très mal géré sa propre stratégie.

De plus, les grandes interventions que requièrent la planification et l'élaboration d'une politique antidrogue sont davantage associées à l'éducation, aux traitements et à la sensibilisation de clientèles, toutes choses qui relèvent des provinces. À telle enseigne que, lorsqu'on examine les 104 millions que Santé Canada dépense annuellement en matière de lutte contre la toxicomanie, il n'y a que 14 millions affectés au traitement et à la réadaptation, et encore, ces sommes d'argent sont acheminées aux provinces.

■ Soixante-dix millions vont à la santé des Premières Nations, la seule expérience que l'on peut reconnaître au gouvernement fédéral concerne donc les Premières Nations et la drogue dans les pénitenciers.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (jeux), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ouis-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuidi. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AUTOMOBILE

SUITE DE LA PAGE 1

On tentera aussi de diminuer le caractère polluant de l'essence en augmentant son contenu en éthanol. Ottawa s'était déjà fixé, dans son Plan d'action 2000, l'objectif que 25 % de l'essence consommée au Canada contienne 10 % d'éthanol d'ici à 2010. On veut revoir cette cible.

«On propose d'aller plus loin que ça dans cette démarche. Mais on est toujours à l'étape où on doit faire l'analyse avec l'industrie et voir si c'est possible, réaliste, d'avoir autant d'éthanol.» Cette même source n'a pas voulu confirmer le chiffre avancé par le *Globe and Mail* hier, soit de porter à 50 % l'essence consommée contenant de l'éthanol.

Le cabinet des ministres se rencontre ce matin, et ce sera l'occasion de tenir la première discussion sur le protocole de Kyoto depuis que le premier ministre a annoncé que le Canada le ratifierait, à Johannesburg, il y a trois semaines.

On n'y discutera pas du plan canadien comme tel, qui n'est pas encore arrêté. Ce sera plutôt l'occasion de faire un rapport d'étape sur les consultations qui ont eu lieu jusqu'à présent avec les industries et les groupes de consommateurs, a indiqué au *Devoir* une autre source bien informée.

En vertu du protocole, le Canada devra d'ici à 2010 réduire de 6 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leur niveau de 1990. Ils ont plutôt augmenté depuis.

Depuis que Jean Chrétien a annoncé la ratification de Kyoto, tous les détracteurs de l'entente internationale demandent à Ottawa d'expliquer comment il respectera ses engagements de réduction de GES. Les industries veulent notamment savoir si les particuliers feront eux aussi des efforts, eux qui produisent 28 % des GES. Dans un important discours prononcé à Calgary la semaine dernière, M. Chrétien a clairement indiqué que ce serait le cas, mais il n'a pas donné de chiffre non plus.

C'est qu'il serait difficile de calculer. «Ça dépend de la définition adoptée, fait-on valoir. Si on met plus d'éthanol dans l'essence, est-ce que c'est un effort fait par l'industrie qui l'a créée, par les distributeurs ou les consommateurs qui l'utilisent?»

EN BREF

Grève des médecins à Terre-Neuve?

St-Jean (T-N) — Les médecins de Terre-Neuve et du Labrador pourraient faire la grève dès le 1er octobre si la province refuse d'augmenter leur salaire pour le rendre équivalent à celui de leurs collègues des autres provinces maritimes. Les 930 médecins de la province sont les plus mal payés du pays, même s'ils font les plus longues heures, affirme le Dr John Haggie, président de l'Association des médecins de Terre-Neuve et du Labrador. «C'est la stabilité et viabilité des services médicaux qui est en jeu. Nous ne pouvons pas conserver des normes de services acceptables pour les gens de la province tout en continuant à saigner les médecins.»

Rectificatif

Dans l'édition du 20 septembre dernier, nous avons erronément présenté la sculpture du Jardin Domtar, apparaissant sur une photo en page A2, comme étant une œuvre amériindienne. Tel n'était pas le cas et nous nous en excusons auprès de son auteur, l'artiste Michel Saulnier.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

DUMONT

SUITE DE LA PAGE 1

À la presse anglophone qui insistait pour savoir si Mario Dumont était fédéraliste ou souverainiste, le chef adéquate s'est borné à hausser les épaules en précisant qu'il n'était pas à Toronto pour rassurer qui que ce soit, mais pour faire connaître l'ADQ et son message. Il a donc parlé de prospérité, de réduction de l'interventionnisme économique, de flexibilité réglementaire et d'une nouvelle forme de patriotisme qui passe par la responsabilisation des citoyens.

S'il a indiqué qu'un gouvernement adéquate serait «un participant sérieux et engagé» dans le système politique canadien, ce qu'il a appelé être «un solide partenaire», il a également prévenu l'Ontario que le Québec serait «un féroce compétiteur».

Vraisemblablement, la salle, dominée par des têtes grisonnantes a été sensible à la vision du chef de l'ADQ. L'ancien premier ministre John Turner a apprécié la franchise du politicien de «la nouvelle génération». «Le monde ici était très impatient de connaître son point de vue. Il s'est exprimé de façon franche et logique. Il a été très clair. [...] Il n'a pas parlé de Constitution, mais il a dit: nous serons des partenaires. Pour moi, ça suffit pour le moment», a commenté M. Turner.

Un autre observateur de la scène politique canadienne qui préférerait conserver l'anonymat, a surtout décodé que M. Dumont n'écartait pas à tout jamais la possibilité d'un référendum en soulignant que «la question constitutionnelle n'est pas sur l'écran radar de l'ADQ comme une grande priorité pour les années à venir».

Eric Bornstein, un homme d'affaires qui était curieux comme bien d'autres d'entendre le politicien le plus populaire actuellement au Québec, a qualifié de «rafraichissant» le discours de M. Dumont. Paul Demers, attaché politique du premier ministre ontarien Ernie Eves, a utilisé le même qualificatif. «C'est aussi très intéressant d'entendre quelqu'un parler d'économie et [dire] que les gens ont une responsabilité», a ajouté M. Demers.

Quant à savoir si Mario Dumont entend suivre les traces du gouvernement conservateur de l'Ontario qui a procédé à un dégraissage majeur de sa machine, le chef adéquate a rappelé que le contexte québécois était différent même si la semaine dernière il réitérait la nécessité de mettre la hache dans la fonction publique. «Ce qui est important en politique, c'est de faire ce que l'on a promis», a tranché M. Dumont.

Ce dernier a ainsi présenté les quatre grands thèmes qu'un gouvernement de l'ADQ mettrait en avant. Il a d'abord dit souhaiter une plus grande prise en charge individuelle afin de mettre à l'avant-scène le talent des fonctionnaires qui offrent les services publics (en éducation et en santé, par exemple). Il faut éliminer les lourdeurs bureaucratiques, a-t-il répété.

Puis, Mario Dumont a ressorti son idée de libre-choix en santé et en éducation. Il a dénoncé pour une

énième fois le système des garderies à 5 \$ où les parents ont perdu, selon lui, la possibilité de décider où, quand et comment leurs enfants entrent en garderie.

M. Dumont a également souligné qu'un gouvernement adéquate favoriserait l'implication du secteur privé dans le système de santé. Alors que son parti s'apprête à tenir son congrès dans deux semaines sur le thème de la santé, il a indiqué que c'est le financement et non la façon de donner les soins qui définit un service public. Il faut créer des solutions pour financer la santé puisqu'il est hors de question d'augmenter les impôts, a précisé M. Dumont.

Ce dernier s'est ensuite engagé à prendre ses distances des groupes d'intérêts afin d'éviter de tomber dans «la politique traditionnelle» où les partis accumulent des dettes morales pour obtenir un appui électoral. Finalement, Mario Dumont a parlé de vision à long terme en misant sur le remboursement de la dette du Québec. «Je rejette l'approche gouvernementale de "acheter maintenant, payer plus tard"», a-t-il répété.

Ensuite, le chef de l'ADQ a proposé de simplifier la fiscalité qui est encombrée, dit-il, d'exemptions, déductions et autres crédits. La taxe à taux unique, un élément qui apparaît pourtant en bonne place dans le programme adéquate, a été noyée dans les nombreux changements à faire.

Le président de Canam Manac, Marcel Dutil, qui affiche fièrement son appui à «100 % à Mario», ne cachait pas hier son enthousiasme devant l'accueil qui a été réservé à M. Dumont. M. Dutil estime que le chef adéquate a l'effort d'un premier ministre. «Il a 32 ans. Il sait où il va. Il va rencontrer des obstacles, mais il est honnête», a affirmé l'homme d'affaires québécois.

Un des membres fondateurs de l'ADQ, l'avocat Jacques Gauthier, ne s'étonnait pas de la réaction des hommes d'affaires présents au dîner du Canadian Club. «Je pense que les gens ont hâte que l'on passe à autre chose, croit M. Gauthier. [...] Les Québécois peuvent être entrepreneurs. Ils peuvent être créatifs. Ils peuvent donner du fil à retordre à leurs concurrents aux niveaux économique et financier. C'est pour nous [à l'ADQ], un challenge qui est beaucoup plus captivant [que la question constitutionnelle]», a-t-il ajouté.

Le président de la Banque nationale du Canada, Léon Courville, que l'ADQ courtise pour être candidat lors des prochaines élections générales, était également présent à cette conférence.

Cette visite au Canadian Club revêtait sans contredit de l'importance pour Mario Dumont et son parti. «C'est important pour les gens de voir que le parti est pris au sérieux et que lorsque l'on est invité aux grandes tribunes du Canada, les gens écoutent», a reconnu M. Dumont.

Chose certaine, comme l'a souligné sourire en coin un observateur québécois au moment de quitter la salle, «Mario Dumont est coiffé comme les gens d'ici aiment».

Menace de grève



DANIEL AGUILAR REUTERS

LA COLÈRE gronde au Mexique où des employés de l'industrie du pétrole ont l'intention d'entamer la grève le 2 octobre prochain. Les syndiqués ont manifesté hier devant le monument de la Révolution à Mexico réclamant des hausses salariales de 15 %. Il s'agirait pour la compagnie pétrolière d'État de la première grève de son histoire.

ACHETEURS

SUITE DE LA PAGE 1

«On n'a pas de chiffres précis, mais il est clair que dans des secteurs comme Notre-Dame-de-Grâce, le Vieux-Montréal et le plateau Mont-Royal, on voit plus de ventes à des acheteurs américains que lors de l'année antérieure», ajoute-t-elle.

Les Européens aussi seraient de plus en plus présents sur le marché montréalais. Et il s'agirait bel et bien de gens qui ne sont pas là pour spéculer, mais qui ont l'intention d'emménager à Montréal, si ce n'est maintenant, au moins à long terme. En attendant, ils mettent leur nouvel achat en location.

À la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'économiste Kevin Hughes indique que l'organisme ne dispose pas de données concrètes sur la présence d'investisseurs étrangers. Mais deux sources laissent entrevoir que quelque chose se passe: «L'information anecdotique, et l'intuition économique qui s'appuie sur le fait que le taux de change est bas. Il y a peut-être là une piste de recherche pour nous», dit M. Hughes.

Ce phénomène de l'achat par des étrangers rejoint par ailleurs celui de la location à court terme tournée spécifiquement vers les gens d'autres pays. Une activité en pleine explosion à Montréal depuis un an, comme le montrait récemment *Le Devoir*, et qui semble indiquer que celle-ci est en train d'acquiescer un nouveau statut comme grande ville du monde.

Prix en hausse

Par ailleurs, dans toutes les grandes villes canadiennes, le marché reste favorable aux vendeurs et les prix ont été à la hausse au cours du dernier trimestre. Ainsi, selon les données de Royal LePage, la valeur de 98,7 % des bungalows, 96 % des maisons à deux étages et 87,7 % des condominiums a augmenté depuis un an au Canada.

À Montréal, le prix moyen d'une maison à deux étages a augmenté de 9 % en un an, passant à 244 125 \$. Un bungalow vaut 5,8 % de plus, atteignant 152 750 \$. Le condo, lui, vaut en moyenne 132 300 \$, soit 8,6 % de plus qu'un an plus tôt.

Le marché montréalais reste toutefois plus acces-

sible que celui de Calgary, Victoria, ou Toronto. Dans la capitale ontarienne, le bungalow et la maison à deux étages se vendent plus de 300 000 \$ et le condo se vend à un prix moyen de 196 134 \$. Royal LePage estime toutefois que le marché commence à s'y calmer puisque l'enchère pour une résidence «se fait désormais entre quatre acheteurs, alors qu'elle en comportait huit au cours des mois précédents!»

C'est toutefois Vancouver qui bat tous les records: la maison à deux étages y atteint ainsi un prix moyen de 399 809 \$ et le bungalow de 351 137 \$. Là aussi, la présence d'investisseurs étrangers — asiatiques et américains — vient stimuler la demande.

La hausse de prix la plus spectaculaire de la dernière année a toutefois été enregistrée à Ottawa où bungalows et maisons à deux étages ont augmenté en moyenne de plus de 18 %, et de 13,6 % dans le secteur du condo.

Ces données sont toutefois spécifiques à l'activité enregistrée par les agents de Royal LePage au pays. Ainsi, à la Chambre immobilière du Grand Montréal, on confirme la vigueur persistante du marché de la vente. Par contre, la valeur moyenne des propriétés unifamiliales vendues était de 148 000 \$ en août, soit une augmentation de 17 % par rapport aux 126 000 \$ d'août 2001. Un prix moins élevé, donc, que celui noté par Royal LePage, mais une hausse plus importante que les données du courtier.

«Mais on n'est certainement pas dans une bulle spéculative», indique Michel Beauséjour, chef de la direction de la Chambre immobilière. «Les maisons surévaluées ne se vendent pas rapidement car le consommateur veut payer le prix du marché.»

Tant Royal LePage que la Chambre immobilière du Grand Montréal et la SCHL prévoient que l'activité immobilière, revenues comme constructions neuves, restera forte jusqu'à la fin de l'année, notamment en raison de la faiblesse des taux hypothécaires.

Au Québec, la bonne tenue de l'économie et la pénurie de logements localisés expliquent aussi une effervescence que les spécialistes qualifient d'exceptionnelle dans tous les centres urbains, pour tous les types de résidences, ce qui en fait l'un des meneurs du secteur au pays.

TREMBLAY

SUITE DE LA PAGE 1

Sur une période de dix ans, la loi oblige l'administration à arriver à un taux unique en matière de taxation foncière. Mais la loi prévoyait aussi une amorce de péréquation en matière de mise à niveau des services.»

M. Zampino n'a cependant pas voulu chiffrer le montant qui sera alloué aux fonds et encore moins la hauteur des sommes dont pourront bénéficier les arrondissements les plus pauvres. Les enveloppes qui seront consenties seront annoncées ultérieurement, tout comme les critères d'admissibilité.

Un écart de près de 150 millions

Pris à la gorge avec un écart à combler de 147,7 millions dans le prochain budget, M. Zampino a donc dû serrer la ceinture des diverses composantes de la Ville de Montréal pour arriver non seulement à éponger ce trou mais également à dégager de l'argent pour créer ces fonds.

Ainsi, en vue de la prochaine année financière, le président du comité exécutif a imposé des mesures de rationalisation aux arrondissements (1 %), aux services centraux (1,5 %) et aux services corporatifs (de 6 à 9 %). En tout, cela générera 45 millions de dollars.

Il faut ajouter à cela un montant de 102,7 millions qui sera prélevé directement dans la colonne des dépenses corporatives de la Ville. «Par exemple, a précisé M. Zampino, nous pourrions avoir une stratégie d'ensemble sur la masse salariale ou une stratégie sur les coûts qu'on a absorbés en matière de transport en commun. Il s'agit de gros chapitres de dépenses, au niveau corporatif, on va donc pouvoir mettre en place des mesures pour stabiliser ces factures.»

Ce vaste exercice financier vise donc à combler l'écart de 147,7 millions, certes, mais surtout à montrer au gouvernement du Québec que la Ville peut, lorsqu'elle s'y met, faire du ménage dans ses dépenses. Rappelons que cela est la condition sine qua non à la signature de «contrats de ville» entre le gouvernement et la Ville de Montréal.

Conclusion du Sommet de Montréal, ces fameux contrats de ville sont une nouvelle façon, pour Québec, de gérer l'argent qu'elle verse à l'administration municipale. Ainsi, après signature (qui devrait avoir lieu d'ici à la fin de l'année), le gouvernement versera à la Ville un montant destiné à un domaine précis puis laissera à l'administration le soin de le dépenser comme bon lui semble. Ce n'est qu'après coup que la Ville devra rendre des comptes sur ses choix selon des indicateurs de performances à définir.

M. Zampino compte beaucoup sur ces contrats pour à la fois éponger l'écart de près de 150 millions du prochain budget et distribuer plus d'argent aux arrondissements qui en ont besoin. «Nous nous sommes engagés à revoir nos façons de faire, à dégager une marge de manœuvre en proposant des gains de productivité et des économies d'échelle, a rappelé M. Zampino. C'est notre façon de contribuer aux contrats de ville. Aussi, le gouvernement va injecter, on l'espère, un montant récurrent dans le budget 2003. [...] Notre intention c'est d'en redonner beaucoup plus en retour aux arrondissements que les 6,5 millions demandés.»

Pour ce faire, la Ville créera deux autres fonds pour épauler les arrondissements. Outre le fonds de péréquation et le fonds ponctuel de correction, l'administration Tremblay mettra au monde un fonds de développement pour ajuster la dotation des arrondissements où le développement immobilier a le vent dans les voiles. Ainsi, les nouveaux venus pourront profiter dans les arrondissements de services équivalents à ceux déjà offerts aux contribuables.

Un «fonds particulier» permettra également à la Ville d'allouer un financement supplémentaire à des arrondissements qui ont un projet concret à réaliser et qui a été jugé prioritaire lors du Sommet de Montréal.

Notons finalement que les Montréalais ne connaîtront pas en 2003 de hausses de taxes, sauf celles déjà annoncées en vue de la création d'un taux unique de taxation pour toute l'île. «L'administration a comme engagement clair, net et précis de ne pas augmenter le fardeau fiscal global des contribuables et de ne pas réduire le niveau des services dans les arrondissements», a indiqué M. Zampino. La stratégie budgétaire a été pensée en fonction de cet engagement.»

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

Ils estiment que ce désintérêt envers leurs conditions de travail a permis l'émergence d'une crise généralisée dans les urgences, qui s'est traduite, il y a deux mois, par l'adoption d'une loi spéciale dont ils font les frais aujourd'hui.

En effet, les médecins d'urgence estiment être les principales victimes de cette loi coercitive, car ils sont les premiers à être convoqués par huisserie pour dépanner au Saguenay et à Trois-Rivières, là où les effectifs font défaut. Et cela, même si la majorité d'entre eux ont déjà une pratique à temps plein à l'urgence.

«Ce qui a fait déborder le vase, c'est de voir le chef de l'urgence de l'Enfant-Jésus de Québec, un centre de traumatismes majeurs, être obligé d'aller dépanner une urgence mineure à Jonquière. Le résultat c'est que les urgentistes sont encore les premiers pénalisés et que ce sont eux qui vont faire la guerre déclenchée par d'autres», a déploré hier le Dr Bessette.

Selon ce dernier, la FMOQ est incapable de négocier sérieusement pour améliorer la situation dans les urgences, parce qu'elle demeure d'abord préoccupée par les intérêts des médecins travaillant en cabinet privé, qui constituent la majorité de son effectif. «Pour eux, nous sommes une minorité négligeable», estime ce médecin.

Somme toute, les fondateurs du REMUQ demandent à Québec de leur reconnaître un syndicat à part entière, afin que de réelles solutions soient apportées aux problèmes chroniques des urgences. «La crise n'est pas arrivée pour rien. Si ça ne marche pas avec la FMOQ, que le ministre tente une autre solution», relance le Dr Bessette.

EN BREF

Huit sur douze

(PC) — Huit membres du jury ont jusqu'à maintenant été sélectionnés au procès de 13 présumés membres ou associés des Hells Angels, à Montréal. Le candidat retenu hier, en cette sixième journée de sélection des jurés, est un homme de 25 ans qui est technicien en communications. Quatre hommes et quatre femmes ont donc été choisis jusqu'à maintenant.